



**ONU  HABITAT Assemblée du Programme
des Nations Unies pour les
établissements humains**

Distr. générale
22 février 2019

Français
Original : anglais

**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première session

Nairobi, 27–31 mai 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains,
y compris les questions de coordination**

**Travaux du Comité des représentants permanents au cours
de la période intersessions**

Additif

Groupe de travail sur le programme et le budget

Rapport de la présidence

I. Contexte

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adopté, à sa vingt-cinquième session, la résolution 25/7 sur la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat, dans laquelle il a décidé de renforcer son rôle et celui du Comité des représentants permanents en matière de supervision en demandant à ce dernier de créer un groupe de travail sur le programme et le budget, en précisant la composition dudit groupe de travail et en définissant les fonctions dont il devrait s'acquitter.
2. Le Comité a par la suite créé le groupe de travail sur le programme et le budget à sa cinquante-septième réunion ordinaire, qui s'est tenue le 12 juin 2015.
3. À sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration a adopté la résolution 26/1 sur la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat et la prorogation du mandat du groupe de travail sur le programme et le budget, dans laquelle il a décidé de proroger le mandat du groupe de travail et d'examiner l'application des résolutions 25/7 et 26/1 à sa vingt-septième session, au cours de laquelle une décision sur la poursuite des activités du groupe de travail serait prise.
4. Le groupe de travail a tenu un total de six réunions formelles depuis 2015, ainsi que plusieurs réunions informelles.
5. On trouvera des informations relatives au groupe de travail, y compris ses rapports, à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/cpr-workinggroup/>.

* HSP/HA/1/1.

II. Progrès réalisés par le groupe de travail au cours de la période 2017–2019

6. Par suite de la prorogation du mandat du groupe de travail dans la résolution 26/1, le Comité des représentants permanents a approuvé à ses soixante-cinquième et soixante-sixième réunions ordinaires, qui se sont tenues en juin et septembre 2017, la liste ci-après des représentants régionaux devant siéger au groupe de travail durant la période 2017–2019 :

- a) États d’Afrique : Égypte, Ouganda, Zimbabwe ;
- b) États d’Asie et du Pacifique : Chine, Iraq, Japon ;
- c) États d’Europe orientale : Hongrie, Pologne, Roumanie ;
- d) États d’Amérique latine et des Caraïbes : Argentine, Brésil, Mexique ;
- e) États d’Europe occidentale et autres États : Allemagne, États-Unis d’Amérique, France.

7. Le groupe de travail a tenu deux réunions informelles après la vingt-sixième session du Conseil d’administration, qui a eu lieu en mai 2017.

8. Les 11 et 12 octobre 2017, le groupe de travail a tenu sa cinquième réunion formelle depuis sa création en 2015. À cette occasion, il a examiné la situation financière d’ONU-Habitat, l’état d’avancement de la mise en œuvre du programme de travail et du plan stratégique pour 2014–2019, l’évaluation d’ONU-Habitat par le Groupe indépendant de haut niveau et les comptes d’ONU-Habitat pour l’exercice 2016. Il a également examiné l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations qu’il a formulées à l’intention de la Directrice exécutive.

9. À l’issue de la réunion, le groupe de travail a décidé, dans le cadre de ses recommandations :

- a) De prier la Directrice exécutive, dans le cadre de l’évaluation de l’efficacité d’ONU-Habitat, de comparer les coûts administratifs au budget total de chaque projet ;
- b) De prier la Directrice exécutive d’élaborer un document analytique donnant une vue d’ensemble adéquate de la distribution des ressources en fonction des domaines d’intervention et des régions, afin que le Comité des représentants permanents et le Conseil d’administration soient plus à même de circonscrire les déséquilibres potentiels, en tenant compte des besoins de chaque région en matière de développement, y compris s’agissant des nouvelles questions, telles que la réduction des risques et la reconstruction ;
- c) De prier la Directrice exécutive de présenter une proposition écrite relative aux règles, règlements et procédures qui entravent l’efficacité et l’efficacités d’ONU-Habitat, y compris, notamment, plusieurs options pour modifier cet état de fait, et de décrire les changements connexes indispensables, y compris en fournissant une analyse approfondie de leurs incidences. Chaque option devrait s’accompagner des mesures à prendre et indiquer à qui reviendrait la responsabilité de les prendre, dans l’éventualité où cette option serait choisie. Par ailleurs, la proposition devrait préciser les modalités selon lesquelles le secrétariat établirait le mécanisme de contrôle interne indispensable pour le projet de délégation de pouvoirs étendue et pour les responsables du recrutement ;
- d) De prier la Directrice exécutive de faciliter le libre accès au site Web d’ONU-Habitat, afin de veiller à la transparence et à la mise en lumière des activités du Programme, y compris en donnant la vedette aux travaux entrepris par ONU-Habitat dans les pays ;
- e) De se féliciter de l’approche intégrée en matière de programmes et de recommander le renforcement de la fonction normative d’ONU-Habitat.

10. La Directrice exécutive a donné suite aux recommandations ci-dessus et a fait le point auprès du groupe de travail à sa réunion suivante, qui s’est tenue en novembre 2018.

11. Le 20 novembre 2018, le groupe de travail a tenu sa sixième réunion formelle, au cours de laquelle il a examiné a) les questions financières, les mesures d’austérité et la mobilisation de ressources ; b) la réforme de la gestion et les effectifs ; c) des informations actualisées sur l’élaboration du nouveau plan stratégique ; d) des informations actualisées sur les débats de l’Assemblée générale des Nations Unies concernant la réforme de la gouvernance d’ONU-Habitat.

12. Le secrétariat a présenté ses réponses à chacune des recommandations formulées par le groupe de travail à sa cinquième réunion formelle, en les accompagnant des documents voulus. Le groupe de travail s’est dit satisfait des réponses à ses recommandations fournies par la Directrice exécutive.

13. Au vu des débats positifs tenus à sa sixième réunion et de la création envisagée d'un conseil exécutif, conformément à la résolution 73/239 du 20 décembre 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée a décidé de dissoudre le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée d'ONU-Habitat, le groupe de travail est convenu qu'il n'était pas nécessaire de formuler de recommandations pratiques.

III. Recommandation

14. Conformément à la résolution 26/1 du Conseil d'administration et au vu de la création prévue d'un conseil exécutif, il est recommandé que le maintien du groupe de travail sur le programme et le budget fasse l'objet d'un examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, en vue de transférer le rôle de supervision à un conseil exécutif.
